

Le Mouvement de la Vie Autonome est un mouvement inter handicaps, il s'adresse donc à toutes les personnes en situation de handicap, quelle que soit leur déficience (physique, mentale, auditive, visuelle ...).

L'expression "Vie Autonome" a, semble-t-il, connu un large succès sans que celui-ci aille cependant de pair avec une augmentation correspondante de l'autonomie réelle des personnes handicapées. Il est temps de se pencher sur le sens de l'expression "Vie Autonome" afin d'éviter qu'elle ne soit employée à tort dans l'intention de déguiser la dépendance vis-à-vis des organisations caritatives.

Certains aimeraient récupérer le Mouvement et faire de l'autonomie une conséquence directe de la réadaptation sans se préoccuper du sort de ceux trop lourdement handicapés pour entrer dans ce cadre.

Les solutions en faveur de l'émancipation et de la Vie Autonome des personnes handicapées et dépendantes sont souvent actuellement rejetées parce qu'elles sont considérées comme étrangères à la culture du système national de protection sociale et qu'elles ne peuvent être importées.

Prétexte commode pour fonctionnaires bornés. Il est toujours possible de mettre en Œuvre des solutions valables et réalisables qui encouragent l'autodétermination et améliorent la qualité de la vie.

Le Mouvement en faveur de la Vie Autonome a sa propre histoire et ses propres définitions de la Vie Autonome.

Citons Adolf Ratzka (secrétaire de European Network on Independent Living, en français Réseau Européen pour la Vie Autonome, Conférence ENIL, Suède, 1991) :

"Le mouvement en faveur de la Vie Autonome considère le handicap comme une question politique et sociale. Il s'inspire des thèmes et des stratégies du mouvement pour la promotion des droits des Noirs et du mouvement féministe. Les principaux thèmes abordés sont le droit de définir ses propres besoins, et de mener une vie autonome en dehors des limites d'une institution, le droit à l'autodétermination ainsi que le droit d'exercer un contrôle sur les systèmes d'assistance et celui de participer au processus de décision pour toutes les questions relatives à la politique des personnes handicapées".

Toute société démocratique garantit le droit individuel à la dignité et à l'autodétermination. L'autodétermination concerne essentiellement le logement, les loisirs, le travail et le choix d'une profession, la religion, la sexualité et le mode de vie en général. Or, à part la religion, les personnes handicapées qui

requièrent un niveau élevé de soins et d'assistance dans la vie quotidienne sont souvent privées de ces choix.

Une Vie Autonome signifie la possibilité de vivre dans son propre logement où l'on est libre de décider de ses fréquentations et de la fréquence de ses visites. Ce n'est qu'à partir du moment où nous jouissons des droits qui découlent de la vie dans notre propre logement que nous sommes réellement en mesure de déterminer notre vie quotidienne.

Par ailleurs, la Vie Autonome implique la possibilité de prendre nous-mêmes un maximum de décisions nous concernant.

La Vie Autonome suppose enfin l'accès à l'information, aux conseils et aux ressources nécessaires pour déterminer ce que sera notre vie. Les personnes handicapées doivent donc pouvoir bénéficier de conseils indépendants fournis, par exemple, par d'autres personnes handicapées (pair émulation).

Le Mouvement pour la Vie Autonome s'oppose au développement des institutions spécifiques pour les personnes handicapées. Une institution désigne tous types d'établissements publics ou privés, organisations ou services qui proposent des solutions spécifiques et ségrégatives pour les personnes handicapées. Tant dans le domaine de l'éducation que dans ceux du travail, du transport, du soutien et de la vie à domicile, ou de tout autre aspect de la vie courante qui limite l'expression naturelle des personnes handicapées et leurs possibilités de choix de mode de vie, et réduit enfin leurs possibilités de participation active dans la société.

Le concept de Vie Autonome a pour but de permettre aux personnes handicapées de redevenir maîtres de leur corps et de leur mode de vie, ce que les autres personnes considèrent comme acquis. Il implique que l'ensemble de l'assistance fournie en milieu institutionnel puisse également l'être au domicile de la personne handicapée.

L'aide financière doit donc être octroyée directement à la personne concernée, par exemple sous la forme d'un budget individuel qu'il convient de prévoir, comme cela se pratique en Suède, au Danemark, aux Pays-Bas au Royaume-Uni, etc... Ce système est une condition préalable à l'autodétermination, car il permet aux personnes concernées d'agir en tant que consommateurs et qu'acteurs de l'évolution du marché des services d'assistance.

Il s'agit là d'une nouvelle approche du handicap. La perspective de la Vie Autonome présuppose en effet que le problème du "handicap" n'est pas fondamentalement lié à la personne handicapée, mais aux barrières physiques et

psychologiques que dresse la société et aux structures de soutien, souvent rigides